



## Entretien avec Mahmood Amiry-Moghaddam,

Neuroscientifique, défenseur des droits de l'homme et fondateur de l'ONG « *Iran Human Rights* ».

### ***ECPM : Pouvez-vous nous présenter votre organisation « Iran Human Rights » ?***

Iran Human Rights est née d'un petit réseau de défenseurs iraniens des droits de l'homme situé en Norvège, où je vis en exil depuis de nombreuses années. A l'origine, nous nous sommes regroupés autour de la question des mineurs présents dans les couloirs de la mort. Cette question est un sujet très sensible en Iran et très peu d'individus, même au sein des militants des droits de l'homme, osaient s'y attaquer.

C'est un cas particulier, celui d'une jeune femme exécutée en 2004, qui a permis de débloquer la situation. Elle s'appelait Atefah Sahaaleh. Elle avait 16 ans et fut pendue en public à Neka, dans une petite ville du nord de l'Iran. Elle a été assassinée par le régime, jugée coupable d'acte immoral et d'atteinte à la pudeur. C'est le juge lui-même, Haji Rezai, qui a placé la corde autour de son cou. Pourtant elle était innocente. Son procès a été bâclé et ne s'est appuyé que sur des preuves frauduleuses. Sa famille n'a même pas été prévenue de son exécution. Le père d'Atefah, qui travaille de nuit dans une usine de la ville a été averti par un ami, alors qu'il rentrait chez lui au petit matin, que sa fille venait d'être pendue dans le square voisin. Et quand vous vous penchez rapidement sur le dossier de son procès, vous vous rendez compte qu'il y a énormément de points qui posent problème ! Aucun des droits de la défense n'a été respecté. Pourtant elle a été exécutée, et personne n'a rien pu faire pour la sauver. Cet événement a traumatisé beaucoup de militants des droits de l'homme iraniens qui se sont jurés, à ce moment-là, de tout faire pour empêcher que ce genre de drame ne se reproduise.

Deux mois après, pourtant, l'histoire se répétait. Une autre jeune fille, Leila Marfi, 18 ans, était elle aussi condamnée à mort. Elle était issue d'une famille très pauvre qui connaissait beaucoup de problèmes liés à la drogue. Leila a été vendue à un vieil homme quand elle avait 8 ans. A partir du début de sa puberté, l'homme à qui elle avait été vendue l'a fait travailler dans une maison close. Deux fois, elle est tombée enceinte et, à chaque fois, on lui enlevait son enfant et on la punissait de 100 coups de fouet. Un jour, quand elle avait 16 ans, la police a fait une descente dans cette maison close et l'a accusée d'être responsable d'atteinte à la pudeur. Elle avait été placée là de force et pourtant elle a été mise en prison. Dans sa cellule, elle a été violée à plusieurs reprises par son frère. Et, pour avoir eu des relations sexuelles avec un membre de sa famille, elle a finalement été condamnée à mort avec son frère. Après le procès, et bien que le viol ait été avéré, le juge a annulé la condamnation à mort de son frère, mais pas la sienne. Cette histoire tragique a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui a marqué le point de départ de notre organisation. Quelques semaines après le traumatisme subi par l'affaire Atefah Sahaaleh, cette nouvelle histoire m'a fait prendre conscience que nous ne pouvions plus rester les bras croisés et qu'il fallait agir.

Une campagne s'est donc rapidement mise en place en Iran pour dénoncer les abus du régime et pour alerter l'opinion internationale sur le cas de Leila Marfi. Mon rôle, en initiant « Iran Human Rights », a été de relayer cette campagne en Norvège où elle a eu un très fort écho. La société civile et certains hommes politiques se sont emparés de la question et nous ont aidé à médiatiser cette histoire. Face à cette mobilisation, et sous la pression de la communauté internationale, les autorités du régime ont fini par céder et ont annulé la condamnation à mort de Leila. Elle a quand même été condamnée à 99 coups de fouet mais a échappé à la mort.

Après cette victoire, nous réalisons qu'il existait énormément d'histoires similaires en Iran et que si nous avions remporté une victoire une fois, il était envisageable d'en remporter d'autres. Il fallait que l'on se structure et « Iran Human Rights » est née.

Nous nous sommes alors mis à nous occuper systématiquement des cas de condamnations à mort qui concernaient des mineurs. Ce n'est que par la suite que nous avons étendu notre combat à tous les cas de condamnations à mort.

Traditionnellement, s'attaquer à la question de la peine de mort en Iran, c'était s'attaquer à la question des prisonniers politiques. Dans les années 1980, des milliers d'opposants politiques ont été exécutés par le régime. Mais dans le même temps, des milliers d'autres individus lambda ont été exécutés pour des crimes de droits communs. Mais pour nous, il n'y avait pas de hiérarchie. Nous voulions casser l'image du lien mécanique qui existait entre les deux en décrétant que la peine de mort n'était jamais justifiable, quel que soit la nature du crime présumé.

Nous nous sommes donc mis à relever tous les cas de peine de mort, pour quelques raisons qu'ils aient été prononcés. Aujourd'hui, nous recensons toutes les exécutions commises par le régime sur notre site Internet en essayant de donner le maximum de détails sur l'identité des individus condamnés à mort et sur les motifs de leur condamnation. En faisant ce recensement, nous nous sommes aperçus que la très grande majorité des personnes condamnées à mort étaient en fait issus des franges les plus pauvres de la société iranienne. Effectivement, il est plus facile d'exécuter quelqu'un qui ne connaît pas ses droits et qui n'a pas assez d'argent pour se payer un avocat que quelqu'un qui a du réseau et des connexions avec des gens de l'élite.

« Iran Human Rights » (IHR) est probablement la première organisation qui se soit concentrée spécifiquement sur la question de la peine de mort en Iran. Je suis heureux qu'aujourd'hui plusieurs organisations aient pris le relais et travaillent sur cette question. Aujourd'hui, la question de la peine de mort est un problème à part entière ; on ne se concentre plus que sur les exécutions politiques mais bien sur toutes les formes de peine de mort, indépendamment des individus concernés et des motifs avancés.

Au début, quand j'ai fondé IHR, je travaillais seul avec quelques activistes toujours en Iran. Après 2009, la situation a changé et il est devenu encore plus dur de travailler sur la question de la peine de mort. Les personnes avec qui nous travaillions en Iran ont alors dû fuir le pays. Désormais, nous avons deux structures locales, une en Italie et une en Norvège, mais nos membres vivent partout à travers le monde. Quelques-uns sont encore en Iran mais la plupart sont en exil. Cela nous permet de diffuser notre message partout à travers le monde. Chaque membre cherche à sensibiliser l'opinion du pays dans lequel il réside et relaye les différentes campagnes que l'on peut mener au sein de l'espace médiatique qui nous entoure. L'objectif est de faire de la question de la peine de mort en

Iran une des priorités de l'agenda des droits de l'homme pour la communauté internationale et de permettre à l'opinion publique internationale de s'informer sur la question. Nous sommes une organisation à but non lucratif, indépendante financièrement et politiquement. Nous possédons une centaine de membres qui travaillent de manière bénévole pour recueillir de l'information et pour la diffuser.

Malheureusement, aujourd'hui cette question est relativement délaissée et chaque fois que nous entendons parler de l'Iran, c'est pour évoquer la question nucléaire. Cependant, les questions des droits de l'homme et de la démocratie devraient être la préoccupation prioritaire. C'est de là que vient la plus grande menace pour le reste du monde. Si l'Iran devenait une vraie démocratie responsable, il pourrait bien acquérir la bombe nucléaire, cela ne poserait pas de problème.

***ECPM : Quelle est votre analyse de la situation actuelle de la peine de mort en Iran ?***

En Iran, les autorités utilisent massivement la peine de mort. Pour eux, c'est d'abord un outil d'intimidation pour disséminer la peur parmi la population et rendre docile la société civile.

Dans beaucoup de pays l'opinion publique est favorable à la peine de mort, et c'est surtout parce que cela répond à une aspiration populaire qu'ils y ont recours. Mais en Iran, nous ne connaissons pas vraiment l'état de l'opinion publique à ce sujet puisqu'il n'y a aucune enquête menée sur la question. Les exécutions ne sont donc là que pour satisfaire la soif de violence des autorités du régime.

Par ailleurs, les Iraniens n'ont aucune confiance dans leur système judiciaire. Quel que soit la personne exécutée, si vous demandez à une personne au hasard dans la rue, il y a de très grande chance pour qu'il vous dise qu'il pense que la personne qui vient d'être exécutée était innocente. Les autorités iraniennes n'ont aucune crédibilité auprès de la population.

La peine de mort doit alors vraiment être conçue comme un instrument aux mains du régime pour étouffer toute velléité contestataire et pour imposer de force son idéologie conservatrice et réactionnaire.

***ECPM : Selon vous, par quel moyens peut-on lutter contre la peine de mort en Iran alors même que cette pratique est profondément ancrée dans les mœurs du pays et que l'Iran apparaît comme très hermétique aux injonctions de la communauté internationale ?***

Avec Ensemble contre la peine de mort (ECPM), nous publions chaque année un Rapport sur la situation de la peine de mort dans ce pays. Dans ce rapport, si vous regardez le graphique qui recense les exécutions depuis les huit dernières années, vous vous rendrez bien compte que la courbe des exécutions ne fait qu'augmenter. Je pense que cette hausse du nombre d'exécutions est liée aux nombreuses crises politiques qui ont secoué le pays ces dernières années. Plus ce régime perd en légitimité auprès de la population et plus il a besoin de diffuser la peur et d'imposer son autorité par la violence. Et pour cela, la peine de mort est un outil très efficace. Quand vous vous promenez dans la rue et que vous tombez nez à nez avec un homme pendu au bout d'une corde, le

message est très clair et le traumatisme que cela laisse en vous vous fera réfléchir à deux fois lorsque vous voudrez vous opposer au Guide.

Ce que nous pouvons faire, c'est continuer à informer la communauté internationale. Contrairement à ce qu'ils aiment prétendre, les autorités du régime sont sensibles à la pression internationale. Pour preuve, lorsque nous arrivons à construire une campagne internationale d'envergure suffisante autour d'un cas de condamnation à mort, les autorités judiciaires du régime reculent et annulent l'exécution. C'est bien la preuve qu'elles ne sont pas si insensibles au regard de l'extérieur et à la pression que peut lui imposer le reste du monde. Un bon exemple de ce genre de recul face à la pression d'une campagne internationale, c'est le cas Sakineh Mohammadi Ashtiani qui, face au retentissement médiatique de son histoire, a pu échapper à la condamnation à mort par lapidation. Le cas de Leila Marfi que j'ai mentionné tout à l'heure est également symptomatique. Et ces cas ne sont pas isolés, nous avons sauvé beaucoup de vies de jeunes gens condamnées à mort grâce à la pression de la communauté internationale.

Le régime iranien essaye de ne bénéficier que des aspects positifs des exécutions sans se soucier des conséquences que celles-ci peuvent avoir sur leur image à l'intérieur du pays ou à l'extérieur. C'est là que se situe notre travail et notre rôle en tant qu'organisation internationale. Il faut que nous leur fassions payer le prix de leurs crimes et que l'on fasse en sorte que les abominations dont ils sont coupables soient connues de tous et qu'elles les pénalisent. Ce prix peut se payer en termes d'image et nous devons tout mettre en place pour que leurs actes leur portent préjudices et que le régime soit amené à y réfléchir à deux fois avant d'exécuter un individu.

Tant que le régime exécute et qu'aucune réaction ne s'en suit, ils continueront d'augmenter le nombre d'exécution. Le jour où les réactions seront trop fortes, ils ne pourront plus les gérer et ils seront obligés de diminuer le recours à la peine de mort. C'est mécanique.

Nous, en tant qu'organisation internationale de défense des droits de l'homme basé en Occident, nous devons faire tout ce qui est dans nos moyens pour que cette question devienne importante aux yeux des dirigeants de nos Gouvernements respectifs et qu'ils se saisissent du problème.

Nous pensons qu'il est possible que la question des droits humains devienne prioritaire dans l'agenda international et que la question de la peine de mort peut trouver un écho auprès de certaines instances.

Par ailleurs, chaque année, l'Iran dépense des millions de dollars pour acheter des votes afin de ne pas être condamné trop lourdement au Comité des droits de l'homme des Nations unies. La République islamique est même aujourd'hui candidate pour siéger à ce Comité des droits de l'homme, ce qui prouve bien qu'elle n'est pas si étrangère que ça au jeu des organisations internationales et pas si indifférente qu'elle veut bien le faire croire aux injonctions qui en émanent. Et puis, il suffit de voir la réaction des dirigeants iraniens quand ils sont condamnés pour leur violation des droits de l'homme pour bien comprendre que l'indifférence n'est qu'une façade. Les autorités iraniennes aiment prétendre qu'elles sont plus fortes et résistantes qu'elles ne le sont vraiment...

***ECPM : Dans le Rapport annuel 2012 sur la peine de mort en Iran que vous venez de publier avec ECPM, les statistiques montrent que, l'année dernière, plus des trois quart des exécutions recensées faisaient suite à des condamnations pour des crimes liés à la drogue. Comment expliquez-vous que ce chiffre soit si élevé ?***

Le problème de la drogue est une question extrêmement importante en Iran. Depuis au moins 4 ans, chaque année, entre 70 et 80% des condamnés à mort sont effectivement exécutés pour des crimes liés à la drogue. Il faut souligner que tous ces individus condamnés à mort pour trafic de drogue sont jugés par des cours révolutionnaires à huis-clos. Cela signifie que nous n'avons aucune information sur la manière dont se déroulent les procès, sur les preuves qui permettent d'accuser les condamnés à mort et sur les moyens qui leur sont accordés pour se défendre. On ne sait rien et cela laisse présumer du pire. Bien sûr, une fois condamné à mort, aucune procédure d'appel n'est possible. Par ailleurs, pour plus de 70% des cas d'exécutions, les autorités judiciaires iraniennes ne communiquent pas l'identité des condamnés à mort et donc, en plus de ne pas savoir ce qu'ils ont fait, nous ne savons même pas qui ils sont.

Si le régime exécute autant de personnes pour des raisons qu'ils avancent être liées à la drogue et s'ils annoncent ces résultats avec autant de fierté, c'est parce qu'ils ont compris que la communauté internationale ne réagissait pas à ces exécutions. De plus, il existe plusieurs formes de coopération sur ces questions de lutte contre le trafic de drogue entre le régime islamique et certains Gouvernements ou organisations internationales. De ces différentes coopérations, la République islamique tire une réelle légitimité à intervenir contre le trafic de drogue et se permet sûrement beaucoup plus qu'elle ne le pourrait si elle n'avait pas le soutien de ces Gouvernements.

Aujourd'hui l'Iran proclame fièrement qu'il est à l'avant-garde de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Il peut se le permettre parce qu'il prétend que son action sert également les autorités des autres États. Mais c'est un énorme mensonge parce que la quasi-totalité des trafiquants qui sont arrêtés et exécutés, au-delà du fait qu'il est très difficile de savoir s'ils sont effectivement coupables ou non, sont soit des petits trafiquants qui passent les frontières avec d'infimes quantités de drogue, soit des individus qui font du trafic à l'intérieur même du pays. Ce ne sont jamais les gros dirigeants des mafias qui sont embêtés mais toujours les petites mains qui ne font cela que pour pouvoir subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Il n'y a donc quasiment aucune conséquence pour les autres États frontaliers ou européens. Et pourtant, ces États continuent de financer aveuglement l'Iran, sans que cela ne procure aucun résultat et alors même que cela permet aux autorités iraniennes de justifier les abominations dont elles sont coupables. C'est insensé, rageant et inadmissible.

L'autre point c'est que l'UNODC, l'agence des Nations unies spécialisée dans la lutte contre le trafic de drogue, est très investie en Iran. Le problème est que ses programmes conduisent à augmenter le nombre d'arrestations. Et en Iran, plus d'arrestations signifient également plus d'exécutions. En Iran, être arrêté en possession de 30 grammes de stupéfiants suffit pour être passible de la peine de mort. Donc plus il y a de personnes arrêtées dans ce cas de figure et plus il y aura d'exécutions. Et tout cela à cause des programmes d'une agence des Nations unies et des Gouvernements qui la financent. Financer la lutte contre le trafic de drogue en Iran c'est financer un régime qui exécute environ deux individus par jour. Cette réalité, il faudrait que les Gouvernements français ou allemand, par exemple, ou tous les États qui financent les programmes de l'UNODC, en prennent un peu plus

conscience. C'est une question très sérieuse, les Gouvernements des pays européens sont en train de s'enfoncer dans une très grave contradiction. D'un côté ils ne cessent de faire la promotion des droits de l'homme et se targuent d'être des abolitionnistes historiques, et d'un autre côté ils financent des programmes qui contribuent largement et directement à augmenter le nombre d'exécutions en Iran.

Cela permet au Gouvernement de ce pays de partager la responsabilité de ces exécutions et cela leur permet de se dédouaner un peu de leurs actions. Il faut que les donateurs prennent rapidement conscience de cette situation et qu'ils agissent en conséquence.

***ECPM : Cependant, ne risquerait-on pas d'avoir une situation encore plus catastrophique s'il n'y avait aucune organisation internationale présente en Iran ?***

Je pense que c'est une bonne chose que l'UNODC soit présente en Iran et cela est clairement positif que des personnes extérieures au régime puissent avoir un droit de regard sur ce qui se passe à l'intérieur du pays. Cependant, il faut être très vigilant à ce que cette présence permette de limiter le recours à la peine de mort, pas de l'augmenter ! Il faut que ces organisations soient beaucoup plus exigeantes et rigoureuses et qu'elles soient en mesure d'imposer des critères à l'aide qu'elles fournissent. Encore une fois, la drogue est un réel problème en Iran et il faut intervenir auprès des personnes en situation d'addiction par exemple mais sûrement autrement qu'en passant une corde autour de leur cou...

***ECPM : Pensez-vous que la situation s'améliorera un jour en Iran ? Sur quel levier la République islamique doit-elle selon vous s'appuyer pour sortir de la situation actuelle ?***

Tout d'abord, oui, je suis persuadé que la situation finira par s'améliorer en Iran. Je sais que l'Iran finira tôt ou tard par être débarrassé de la peine de mort. Quand cela arrivera-t-il ? Nous n'en savons rien. La voie vers l'abolition est un chemin semé d'embûches. La survie du régime dépend de sa capacité à créer et maintenir un climat de terreur dans le pays et cela passe par le maintien de la peine de mort. On pourrait donc penser que la situation est bloquée. Mais d'un autre côté, il faut aussi voir que, dans un pays qui compte plus de deux exécutions en moyenne par jour, la présence d'un mouvement abolitionniste est une chose à laquelle on pourrait ne pas s'attendre et qui rassure sur l'état actuel et à venir du pays. Malgré la surveillance et la répression, il existe beaucoup d'ONG, d'associations et de regroupements de la société civile qui travaillent sur la question des droits de l'homme et qui s'intéressent de près ou de loin à la question de la peine de mort. Nous avons des raisons d'espérer et des raisons de croire que si nous continuons notre combat, l'Iran connaîtra des jours meilleurs et un futur débarrassé de la peine de mort...

Le combat pour l'abolition de la peine de mort est la première étape vers un combat plus global concernant la situation des droits de l'homme en Iran. Le droit à la vie est la première garantie à assurer avant de s'attaquer à d'autres droits et je pense qu'il faut donc concentrer tous nos efforts pour lutter sur cette question, qui reste l'une des pratiques les plus barbares de notre époque, afin qu'elle soit abolie le plus rapidement possible.

*Propos recueillis et traduits par Antonin Bravet pour ECPM.*